

DECISION N° 2026-053

## Attribution du marché de contrôle extérieur de l'étanchéité pour les travaux d'aménagement des casiers 8

**Le Président du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure (PRECOVAL),**

Vu la délibération du Comité Syndical du 12 mai 2026, rendue exécutoire le 18 mai 2026, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée ainsi que leurs avenants n'ayant pas d'incidence financière ou entraînant une incidence financière conforme aux crédits votés, ainsi que le lancement des consultations des procédures formalisées ;

Au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

Connaissant les besoins de la collectivité ;

### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer le marché de « Contrôle extérieur de l'étanchéité » aux sociétés suivantes :

- **Lot 1 : Contrôle extérieur de l'étanchéité passive** : LCBTP – Laboratoire Carrières Béton Travaux Publics situé 3 rue Lépine ZA La Richardière 35532 Noyal sur Vilaine pour un montant de 13 350 € HT soit 16 020 € TTC.

- **Lot 2 : Contrôle extérieur de l'étanchéité active** : V3C – Cabinet Vincent COURTY situé 34 rue de Vigneux 51 170 BASLIEUX LES FISMES pour un montant de 5 750 € HT soit 6 900 € TTC.

**Article 2 :** Le marché débute à compter de sa notification.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait à Bernay, le 22 mai 2026,

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président du PRECOVAL

Jean-René DELAPORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.